

LA LETTRE des GRETA

L'information, une seule adresse : <http://www.snes.edu/-Formation-tout-au-long-de-la-vie-.html>

SNES-FSU, Groupe FCA, 46 avenue d'Ivry, 75013 Paris. *Courriel* : fca@snes.edu

Sommaire :

Éditorial

p.1 Les OPCO financent l'apprentissage, mais à quel coût ?

p.2 Les lycées professionnels et les Greta en concurrence avec les CFA ?

p.2 Droits des contractuels des GRETA : GIPA, jurisprudence, entretien pro, congés

p.5 La fonction de CFC n'est plus attractive – L'Anacfoc se mobilise

p.6 Les indemnités des personnels de direction

p.7 Les brèves des académies

p.8 La « Lettre de Manou »

RETRAITE GRÈVE LE 5 DÉCEMBRE

p.9 Les réunions du groupe national, UN MEMENTO du GRETA à construire

p.9 Le Stage national FCA GRETA 3 & 4 déc, journées des 28 mai et 26 juin

Éditorial

La situation du réseau des Greta ne semble jamais avoir été aussi préoccupante. La réforme de la formation professionnelle contribue aux difficultés des Greta (disparition des congés individuels de formation, redéfinition des compétences...) et met au premier plan la question de l'apprentissage. Une réflexion approfondie est indispensable pour mettre en place une réelle complémentarité – et non une concurrence - entre les sections d'enseignement professionnel des lycées et celles d'apprentissage en Greta ou en CFA académique. Les CFA privés, en augmentation, sont nos véritables concurrents. Les personnels des Greta, enseignants et administratifs, sont malmenés, non reconnus, leurs compétences ignorées, leurs droits bafoués. Ils sont soumis à des procédures administratives chronophages et des injonctions contradictoires que leur encadrement distille sans en mesurer les portées. En outre le Conseil d'État, par ses décisions successives depuis 2014, confirme le renversement de jurisprudence en plaçant les personnels sous la seule responsabilité du CESUP et non sous celle du Recteur. Les personnels contractuels sont « enfermés » dans leur Greta au détriment de leur pleine appartenance au Ministère de l'EN, comme le revendique le SNES FSU.

Par ailleurs, la DGESCO se restructure à cette période clé de mise en œuvre d'une réforme aussi importante que celle de la « loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel » et dans un temps où les Greta et leurs personnels connaissent de grandes difficultés. Le SNES FSU regrette cette rupture dans le suivi des problématiques de la FCA. En outre, la DGRH ne manifeste pas d'empressement pour apporter des réponses et imposer la transparence et l'équité dans la gestion des personnels.

Le GT15 n'aura pas été vain pour tous ! les IF-FCA (ex. IPDG) promises aux personnels de direction depuis décembre 2018, en attente d'un décret, les avantagent. Le SNES-FSU a fait des propositions de régulations. En revanche, nous attendons toujours la parution de la circulaire d'application du décret de 93 modifié qui concerne les contractuels de catégorie A de la FCA.

La fonction de CFC n'est plus attractive. L'Anacfoc, association nationale des CFC, qui comprend des adhérents FSU, se mobilise et cherche des appuis syndicaux pour soutenir ses revendications dont la plupart sont partagées par le SNES-FSU .

Merci aux contributeurs des Brèves des académies. Découvrez la fiction-anticipation vue du bassin parisien «*La lettre de Manou*», elle témoigne de biens des choses, réagissons!

Venez échanger à l'occasion du prochain **stage national les 3 et 4 décembre** prochains à Paris, pour affirmer nos revendications et construire nos actions. Participez à la rédaction d'un MEMENTO GRETA, un outil syndical pour tous en partageant votre expertise.

Thierry Reygades, Guy Friadt, Catherine Ehrard

N'hésitez pas à nous faire partager vos informations et questions à fca@snes.edu

Les OPCO financent l'apprentissage, mais à quel coût ?

Les tarifs de la formation des apprentis risquent d'être minorés dans les GRETA, au motif que ceux-ci s'appuient sur des lycées dont les dotations en matériel sont financées par les régions et que les enseignants seraient payés par l'État, alors que les Greta paient ou remboursent tous les salaires et participent aux frais d'utilisation des équipements.

Le Ministère du travail a publié dans le JORF n° 0077 du 31 mars 2019, les 11 arrêtés portant agrément des 11 opérateurs de compétences : *OPCO Commerce, ATLAS, Santé, AFDAS, Cohésion sociale, Entreprises de proximité, Entreprises et salariés des services à forte intensité de main-d'œuvre, OCAPIAT, OPCO 2i, Construction, Mobilité* : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJO.do?idJO=JORFCONT000038318056>

Les lycées Professionnels en concurrence avec les CFA ?

A l'encontre de ce que nous souhaitons, un grand service public national de l'éducation, le développement de l'apprentissage exacerbe la concurrence entre les différents établissements de formation.

Les collègues de lycée professionnel SNUEP-FSU s'alarment : 1200 CFA privés en France + 500 projets de création ! D'ici 1 à 2 ans, il est prévu l'ouverture de 2 fois plus de places en CFA privés qu'en lycées professionnels.

L'apprentissage sommé d'être implanté, de gré ou de force dans tous les établissements... Demain, nos lycées professionnels pourraient être vidés et disparaître au profit des CFA privés !

Lorsqu'une section est en déficit d'effectif, les proviseurs s'empressent de la compléter par des apprentis. L'apprentissage dans les établissements ne doit pas être livré au privé Le SNES défend la mixité des services des enseignants pour le maintien d'une offre de formation professionnelle publique de qualité.

Droits des personnels contractuels des GRETA

• **Rappels :**

- * Les personnels des GRETA sont électeurs et éligibles en tant que représentants du collège enseignant au Conseil d'Administration de l'EPL support;
- * Les contrats des personnels contractuels catégorie A des GRETA, signés par l'ordonnateur de l'EPL support, représentant du Recteur, sont soumis à l'accord préalable de celui-ci; les licenciements, quant à eux, sont soumis à l'avis de la commission consultative paritaire académique, avis signé par le Recteur.
- * En cas de litige, les tribunaux administratifs sont les seuls compétents pour les personnels contractuels de la formation initiale et de la formation continue car ils ont des contrats de droit public

• **Indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat. Avez-vous droit à la GIPA ?**

Les agents publics non titulaires sont éligibles à la GIPA. **Le GRETA est tenu de vous en informer.**

Vous pouvez bénéficier d'une indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat (Gipa), si

- L'évolution de votre traitement brut est inférieure, sur 4 ans, à celle de l'indice des prix à la consommation.
- La nouvelle période de référence à prendre en compte correspond aux quatre années comprises entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2018.
- Être rémunéré de manière expresse par référence à un indice. (pas ouvert aux vacataires)
- Avoir été employés de manière continue par le même employeur public sur la période de référence.

Faites la simulation en ligne, munissez vous de vos indices successifs durant la période. Voici le lien :

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/indemnite-de-garantie-individuelle-pouvoir-dachat>

Si vous y avez droit, l'indemnité est versée de manière automatique avec votre traitement. **Vérifiez !!**

- **Renversement de jurisprudence en 2014 : les mêmes références juridiques, une autre interprétation de la place des contractuels Greta au Ministère de l'EN.**

Depuis fin 1997, la jurisprudence était constante

Par décision du 17 décembre 1997, TESCHER, n° 146589, le Conseil d'État a jugé que, dès lors que les Greta n'ont pas la personnalité juridique et que les personnels contractuels des Greta sont de fait recrutés et employés par un établissement public de l'État (l'EPL support du Greta), **ces personnels contractuels sont des agents non titulaires de l'État et de ses établissements publics** soumis, à ce titre, aux dispositions du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986».

Renversement, nouvelle jurisprudence, défavorable.

Une décision du Conseil d'État du 22 octobre 2014 portant sur l'obligation de reclassement d'un agent non titulaire de GRETA en CDI, licencié en raison d'une réorganisation du service, **restreignait le périmètre du reclassement au seul GRETA employeur de l'agent, en raison du contrat qui le lie à l'établissement support du GRETA.**

Les litiges suivants parvenus jusqu'au Conseil d'État confirment cette nouvelle interprétation Récemment : Décision du Conseil d'État n° 417984 du 24 juillet 2019 (litige d'un formateur du GRETA de DIEPPE-CAUX-BRAY-BRESLE) Le Conseil d'État soutient que « ***l'État n'est pas responsable des conséquences dommageables de l'éviction irrégulière d'un agent non titulaire d'un Greta ... à raison du contrat qui le (l'agent) lie à l'établissement support du GRETA..*** »

Le SNES et la FSU, ne partage pas cette analyse. Le SNES estime que les EPLE et leurs salariés sont bien in fine sous la responsabilité du département ministériel de l'Éducation Nationale.

Les revirements du Conseil d'État, préjudiciables aux personnels, révèlent la nécessité de clarifier les textes régissant la mission de formation continue de l'Éducation Nationale et de ses personnels. La signature du CESUP devrait sans équivoque engager le recteur donc, in fine, l'État.

• **Entretien professionnel. Vous n'êtes pas satisfait du compte-rendu ?**

Signer votre compte-rendu signifie que vous l'avez reçu, pas que vous êtes d'accord ! Cela ne vous empêche pas de le compléter ou le contester. Le document doit indiquer la réglementation prévue par le *décret 86-83 art 1-4*. Vous avez 3 possibilités

- **Le compléter en portant des commentaires**

Le compte rendu « *est communiqué à l'agent qui le complète, le cas échéant, de ses observations* » **Attention, le décret ne prévoit pas de délai spécifique à ce stade mais des académies peuvent en imposer un** (exemple 8 jours dans l'académie de Clermont)

Il vous faut demander ce CR en version modifiable pour pouvoir faire vos commentaires. dans le cadre qui doit être prévu à cet effet. (à vérifier dans le document et le cadre de la Qualité)

Puis renvoyez-le à votre supérieur hiérarchique, qui peut ajouter encore des commentaires. « *Il est visé par l'autorité hiérarchique qui peut formuler, si elle l'estime utile, ses propres observations. Le compte rendu est notifié à l'agent qui le signe pour attester qu'il en a pris connaissance puis le retourne à l'autorité hiérarchique qui le verse à son dossier* »

Cette procédure « amiable » peut suffire à éclaircir des points de divergences, et permet de garder trace écrite de votre situation telle que vous la vivez.

Vérifiez ou faites vérifier que le modèle utilisé dans votre Greta prévoit bien cette case « commentaires de l'agent » et précise le cas échéant un délai pour ces commentaires.

Si vous avez fait des commentaires, le Compte-Rendu vous sera notifié une seconde fois. Vous aurez alors un **délai de 15 jours francs pour contester en passant à l'étape suivante :**

- **Demander la révision du compte-rendu de l'entretien professionnel (recours hiérarchique)**

Pour cela prenez conseil auprès du SNES, secteur Non titulaires, de votre académie (qui transmettra si besoin au SNUEP ou au SNASUB) et/ou au SNES groupe national fca@sn.es.edu . **N'écrivez jamais sans prendre conseil, ce recours vous engage.**

- **Saisir la Commission Consultative Paritaire** (CCP des enseignants ou CCP des administratif), seulement si vous avez déjà formulé un recours en révision et dans un délai d'un mois à compter de la date de notification de la réponse formulée par l' autorité hiérarchique dans le cadre de ce recours.

Pour cela contactez votre section académique du SNES, secteur Non titulaires.

Les représentants FSU (SNES, SNUEP, SNASUB en CCP ont aussi vocation à vous défendre

- **Heures supplémentaires** (En sus du temps de service à temps complet)
 - **Le Greta ne peut vous imposer de les reporter sur le contrat suivant car c'est interdit.** Or cette pratique est très répandue sans même que les collègues aient le choix.
 - **Elles doivent aussi être rémunérées « dès service fait »** et non, comme c'est le cas dans plusieurs Greta, payées toutes ensemble en une seule fois, souvent plusieurs mois après la dernière heure supplémentaire travaillée.
- **Congés : Congés annuels, RTT, périodes non travaillées, des précisions**

Les congés annuels des fonctionnaires et des contractuels sont les mêmes pour tous enseignants/formateurs/CFC et administratifs !

Le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État renvoie au décret n°84-972 du 26 octobre 1984 relatif aux congés annuels des fonctionnaires de l'État ». *Extrait :*

« *Tout fonctionnaire de l'État en activité a droit, dans les conditions et sous les réserves précisées aux articles ci-après, pour une année de service accompli du 1er janvier au 31 décembre, à un congé annuel d'une durée égale à cinq fois ses obligations hebdomadaires de service. Cette durée est appréciée en nombre de jours effectivement ouvrés.*

Un jour de congé supplémentaire est attribué à l'agent dont le nombre de jours de congé pris en dehors de la période du 1er mai au 31 octobre est de cinq, six ou sept jours ; il est attribué un deuxième jour de congé supplémentaire lorsque ce nombre est au moins égal à huit jours »

Obligations de service enseignants (formateurs & autres, 810h en 18ème)

Moyenne 18h hebdo. 1 jour = 3,6h (Temps Quotidien Moyen de Service, à ce jour, modification possible)

Exemples de situations d'emploi

- Quotité 100% Temps de travail 810h sur 1 an.

Congés annuels (5 X 18h soit 5 X 5 X 3,6h soit 5 X 5 jours) = 25 jours de CA

+ 1 ou 2 jours pour congés pris entre le 1 novembre et le 30 avril

Ainsi, pour 8 jours de vacances du 24 au 31 décembre 2019 :

1 jour férié, reste 7 jours à poser : 6 jours Congés Annuels + 1 jour CA « bonus »

- Quotité de 80% sur 9 mois. Moyenne 3,6h X4 = 14,4h sur 4j travaillés hebdo,

CA = 5 X 14,4h /12 X 9 = 20 jours /12 X 9 = 15 jours, hors jour(s) supplémentaire(s)

4 jours à poser pour une semaine de congés

Attention, certains Greta décomptent de la même façon les congés Temps plein et Temps incomplet. Dans ce cas il faut toujours poser 5 jours pour avoir une semaine de congés, hors jours fériés bien sûr.

Personnels « enseignants » sans face-à-face ou en activités spécifiques FCA (dont CFC)

Tout ou partie des activités décomptées dans RMA avec coefficient 0,50

- Ramener en 18^{ème}, compter 3,6H pour 1 jour de congés,

Personnels administratifs : 1607h. Parfois les contrats indiquent 1593h car les 2 jours « bonus hiver »

Les congés annuels sont de 5 X 35h pour un temps plein sur 1 an + bonus.

Les RTT s'ajoutent aux congés annuels. Cela donne en tout 9 semaines de congés, hors jours fériés.

Il arrive aussi que les jours fériés soient déjà décomptés du service demandé

Les jours de congés pour RTT (Réduction du temps de travail)

Cela concerne uniquement les personnels administratifs :

En accord avec le CESUP, on travaille plus de 25h hebdo, souvent 37 ou 39, on cumule les heures et on les pose comme jours de congés RTT, selon un planning prévu.

Les jours non travaillés, « récupération d'heures déjà faites »

Les formateurs et les CFC ont des obligations annuelles de service et les cycles de travail sont irréguliers. Au bout de chaque période de 3 mois maximum le décompte des heures faites doit être réalisé, et le dépassement des ORS moyennes théoriques doit donner lieu à récupération (Cf décret de 93 contractuels de catégorie A intervenant en FCA)

Les enseignants comme les CFC sont appelés à travailler pendant les vacances scolaires, à la différence des enseignants exerçant effectivement en collège et lycée, qui se trouvent placés « en

vacance d'élèves » et non en congés. Il peut d'ailleurs leur être demandé de travailler ou de se former

Il faut déposer une demande d'autorisation d'absence pour récupération de X heures déjà faites à telles dates, afin d'éviter autant que possible d'être sollicité pendant cette période.

L'amplitude annuelle de travail n'est pas précisée explicitement dans les textes.

Logiquement, pour les enseignants, ce doit être 810h / 18h hebdo en moyenne = 45 semaines. Pour les CFC : 1607 / 35h = 46 semaines, ou 1607h / 39 = 41 semaines

Le SNES-FSU restera très vigilant sur le respect des droits de tous les personnels des GRETA, titulaires ou non titulaires de l'Éducation Nationale.

La fonction de CFC n'est plus attractive :

La réforme dite « Liberté de choisir son avenir professionnel » et ses effets attendus sur le marché de la formation professionnelle avec notamment la réforme de l'apprentissage, impactent le réseau de la formation continue (Greta et GIP) qui doit effectuer des choix stratégiques.

Dans ce contexte, la fonction de CFC, essentielle dans le système, semble connaître des difficultés, tant au niveau du recrutement que dans l'exercice même du métier.

Dans les seules académies du Sud-Est (6), 40% des CFC en année probatoire 2019/2019 ont vu leur année validée.

Sur 18 CFC stagiaires, 4 ont abandonné en cours d'année, 2 n'ont pas été validés, 5 ont été autorisés à « redoubler » et 7 uniquement ont obtenu la certification.

Dans le même temps, on observe un « turn-over » de plus en plus important des CFC en poste.

Ces résultats qui vont dans le même sens pour toutes les académies doivent nous interroger.

Manque de cohérence et de clarté de la part du législateur et des ministres, volume de travail ne cessant de croître sans évolution de la ressource humaine, positionnement flou de la fonction... autant de raisons évoquées par les collègues qui traduisent à ce jour la difficulté d'exercer leur mission dans le cadre d'un service public.

Lors des travaux mis en place dans le cadre du GT15, les CFC ont été tout simplement oubliés.

Au SNES-FSU nous restons vigilants quant à la pérennisation de ce service public et de ses structures et nous revendiquons pour nos collègues CFC :

- **une harmonisation** des pratiques de gestion des CFC des académies
- la **revalorisation** de l'indemnité de sujétion, à reprendre pour la retraite
- une **grille des agrégés** et l'accès au grade d'agrégé pour tous les certifiés CPIF (CFC et enseignants)
- l'accès effectif à la **classe exceptionnelle** pour les CFC titulaires, comme prévu dans les textes
- la révision de **tous les textes** concernant les CFC, y compris les notes de service...
- un nouveau référentiel du « métier du CFC »

L'ANACFOC se mobilise : les CFC sont bien mal considérés dans leur fonction !

Le bureau national a alerté le SNES-FSU sur la « maltraitance salariale » des CFC par le ministère et en particulier sur l'injustice flagrante entre les différents corps de l'Éducation Nationale qui exercent des fonctions spécifiques, comparables à celle des CFC.

Un état de lieux, fort bien fait, clair et explicite, a ainsi été réalisé par l'ANACFOC sur la NBI et les indemnités dont bénéficient les Inspecteurs de l'Éducation Nationale, les DDFPT, les chefs d'établissements, les agents comptables, les coordonnateurs d'apprentissage... l'accès à la classe exceptionnelle.

Le SNES-FSU qui a toujours accompagné les personnels du réseau de la F.C.A. de l'Éducation Nationale et en particulier les Conseillers en Formation Continue, quel que soit leur lieu d'exercice, continue à œuvrer auprès du ministère et de ses services, en particulier la DGRH, la DAJ et la DGESCO, pour que la fonction de CFC soit enfin reconnue et revaloriser comme elle doit l'être.

Il est grand temps de remettre le CFC au cœur de la FCA et de valoriser ces compétences exceptionnelles par une reconnaissance professionnelle juste !

Les indemnités des personnels de direction

La circulaire sur l'application du Décret n° 2018-1174 du 18 décembre 2018 sur les IF-FCA n'est toujours pas parue !

En 2018, les IPDG (Indemnités des Personnels de Direction et de Gestion) sont remplacées par les **IF-FCA : Indemnité de Fonctions pour la Formation Continue des Adultes** dans les groupements d'établissements.

Les nouveautés dans le décret :

Ouverture du droit à IF-FCA pour les Directeurs Opérationnels et pour des personnels de direction qui participent à la vie du GRETA, sans avoir d'activités FCA dans leur EPLE.

Un montant plancher et un montant plafond est fixé par catégorie de personnels y ayant droit.

Pas de méthode de calcul du montant attribué aux bénéficiaires dans cette fourchette. Chaque GRETA dispose de toute latitude pour fixer leur mode d'attribution !

Possibilité de cumul dans la limite du plafond de la catégorie d'appartenance.

La liste des fonctions éligibles aux IF-FCA est présentée en A.G. de GRETA et soumise au vote, avant le vote du C.A. de l'EPLÉ support.

Le montant du volume des IF-FCA est prévu au budget.

Le recteur apprécie la santé financière du GRETA et donne l'autorisation de liquider les IF-FCA :

En N+1, à la clôture des comptes de l'exercice budgétaire de l'année N, les indicateurs financiers définitifs se rapportant à celui-ci sont transmis au recteur. Ce dernier les compare aux indicateurs estimés qui lui avaient précédemment été transmis afin de s'assurer de la cohérence des chiffres communiqués.

Si le recteur constate un écart significatif entre les indicateurs prévisionnels et définitifs, **il portera une attention particulière sur l'attribution des IF-FCA du ou des GRETA concerné(s) lors de l'exercice suivant.**

Si la trésorerie n'apparaît pas soutenable, le recteur veille à ce que **le montant individuel des indemnités attribuées aux fonctions bénéficiaires de droit n'excède pas le montant minimum annuel**, et pour les fonctions susceptibles d'ouvrir droit à l'indemnité, à ce qu'aucune IF-FCA ne soit versée.

Nous sommes toujours dans l'attente de la parution de la circulaire qui doit préciser les modalités d'application du décret pour l'année 2018 en fin d'exercice budgétaire.

Les propositions du SNES-FSU et nos revendications pour les IF-FCA : (présentées à la DGRH en juillet 2019)

- Limiter leur nombre
- Les élargir aux personnels permanents des GRETA
- Les plafonner à 2% du budget prévisionnel et à ajuster au réalisé en fin d'exercice budgétaire (compte financier)
- Les critères d'attribution individuelle de calcul du montant de l'IF-FCA doivent être clairement définis et soumis au vote de l'Assemblée Générale du GRETA et du C.A. de l'EPLÉ support.
- La liste des bénéficiaires avec leurs montants individuels doit être présentée en Assemblée Générale du GRETA et soumise au vote de ses membres et du C.A. de l'EPLÉ support.

Remarque : Loin de faire les économies d'échelles prônées par les fusions des GRETA, parfois démesurées, l'élargissement du nombre d'ayants droits, l'augmentation des plafonds de versement et pour rappel le financement sur fonds propres des Directeurs Opérationnels pour suivre le fonctionnement de ces GRETA géants, ne concourent en aucune façon à des économies quelconques.

Économies qui pourraient être investies dans la qualité des formations publiques pour résister à la concurrence ou partagées avec tous les acteurs des GRETA et qui, finalement interrogent sur le pilotage de la FCA publique.

Académie d'Amiens – Le dialogue social oui mais quand ?

Le DAFCO est à l'écoute lors des instances officielles et serait d'accord pour réactiver une instance de concertation du type des GAS « groupe académique de suivi » de la réforme des GRETA mais celle-ci n'a toujours pas été réunie ? Faut-il penser que la coordination avec l'académie de Lille rend l'exercice difficile ?

A Amiens les GRETA ont été fusionnés en un GRETA par département et deux sur trois affichent des difficultés financières qui menacent les emplois des acteurs de la FCA. La question du suivi du développement de l'apprentissage dans les GRETA et autres CFA, voir UFA serait pourtant fort utile pour identifier la stratégie académique dans ce domaine aussi.

Académie de Lille - Notre GRETA n'a pas été labellisé qualité.

La première réunion que nous avons eue à cette rentrée avec l'équipe de direction, en présence du DAFCO a eu pour credo de mettre les CFC au travail : en réduisant nos actions à une démarche commerciale. De plus, le vieux serpent de mer revient au sujet des congés que le DAFCO souhaite voir réduits à 45 jours.

Pour rappel les CFC sont des enseignants qui ont toujours fait passer l'intérêt du service avant le leur et n'ont jamais pris l'ensemble des congés auxquels ils pouvaient prétendre. Lors de la précédente CAC CFC un consensus était fait autour de 55 jours. On parle de continuité de service alors que les établissements scolaires sont fermés...

Si la direction réaffirme la volonté d'aller vers une certification, le discours n'est pas motivant et nombre de mes collègues se démotivent. Certains personnels formateurs et administratifs sont en souffrance soit par une charge de travail considérable soit par ce qu'ils se sentent malmenés.

Ce changement radical inquiète pour la formation continue de l'Éducation Nationale. L'exemple douloureux du GRETA Grand Artois ne semble pas avoir fait prendre conscience que l'on ne manage pas une organisation de plus de cent salariés comme les GRETA d'antan !

Académie de Rennes – Les formateurs en CFA se paient leur intégration !

En Bretagne pour absorber les Personnels des CFA la Direction propose aux CDI CFAEN une reprise de leur CDI mais avec des quotités moindres pour palier la différence du nombre d'heures annuelles à effectuer. Cela va jusqu'à 38% de perte pour certain.

Exemple au GRETA Est Bretagne :

- 8 formateurs CFA en CDI,
- 3 formateurs CFA en CDD,

Académie de Clermont-Ferrand

La mise en œuvre de la fusion des Greta de Riom-Volvic avec le Greta de Clermont, prévue pour janvier 2020 est très avancée, sans que les organisations syndicales et les représentants des personnels y aient été associés ! Cette fusion suscite de vives et légitimes inquiétudes sur l'emploi et les fonctions. La FSU a obtenu la réunion d'un CCAFCA, qui est prévu début novembre

Académie de Créteil – Paris – Versailles –

La situation se dégrade pour les GRETA du bassin parisien face à la concurrence « libre et non faussée » qui s'organise et s'accroît. Les personnels qui ont leur mission à cœur sont en souffrance : nous en rendons compte dans ce texte de d'anticipation-fiction très inspiré du réel. **La Lettre de Manou**, ex CFC nous projette dans un avenir qu'il faut combattre dès maintenant.

20Q4 Lettre de Manou, ex CFC.

« - Maman, j'ai trouvé une vieille boîte qui appartenait à Manou, dans le grenier. C'était bien ton arrière-grand-mère ? Dedans, une lettre raconte des choses bizarres. Je peux te la lire ? – Bien sûr ma chérie, mais de quoi s'agit-il ?

Elle parle du temps où elle travaillait dans un GRETA, tu sais ce que c'est ? – Je ne sais pas, ça me rappelle vaguement quelque chose. Lis la moi.

-«Chère amie, comme tu le sais, j'arrive au bout de ma carrière. J'ai réalisé tellement de choses pour mon Greta pendant toutes ces années. Tu vois, je dis encore « mon » Greta ! Tu m'as bien souvent demandé de prendre un peu le large avec ce travail chronophage...mais tu sais, œuvrer pour la formation, l'éducation des gens, c'est un vrai projet professionnel. J'ai entraîné beaucoup de personnes dans cette aventure. Les centres de formation dont je me suis occupé ont vu passer beaucoup de femmes et d'hommes qui étaient sans travail ou avec peu de qualification et qui ont obtenu des diplômes et des emplois grâce à toutes nos équipes de coordinateurs, d'assistantes, de professeurs et de formateurs. »

«- Maman, c'est quoi une équipe de professeurs ? C'est comme celui que je vois sur l'écran une fois par semaine et qui me donne des devoirs ? Ils étaient plusieurs du temps de Manou ?

– Continue, ma chérie, je t'expliquerai plus tard. »

« Nous travaillions très bien, avons des résultats formidables. J'ai eu du bonheur à participer à cette entreprise. Comme tu l'as su, la formation des personnes a été confiée, au fil des années au secteur privé. Incidemment, nos compétences -nous appartenions quand même au grand service public de l'éducation nationale- ont été contestées, dénigrées. Pas seulement nous, dans les Greta, mais tous dans l'éducation nationale et même à l'université. Nous n'étions plus dans le vent, nous étions « ringards », pas « novateurs », peu ouverts au changement ! Quelle bêtise ! Nous avons tellement travaillé et été les premiers à pratiquer de l'individualisation, à créer la validation des acquis, à concevoir des dispositifs sur mesure pour tous les secteurs professionnels. Bref, je ne referai pas le passé. Sache seulement que la part du marché du service public de l'éducation nationale est tombée de 10 à moins de 4% en une vingtaine d'années. Je t'écris cela aujourd'hui, car je suis extrêmement lasse d'assister à cet effondrement. Que faire ?

Nous entendons que nous devons développer les fonds privés...comme si nous ne l'avions jamais fait ! C'est se fourvoyer sur notre expertise ! Que faire, mon amie, pour « sauver nos outils de travail » quand même l'argent public part chez nos concurrents privés qui poussent partout, grâce à ces merveilleux « appels d'offres » paraît-il obligatoires, qui permettent à des technocrates de choisir, à partir de papiers, quel organisme aura des financements ?

L'expérience, les résultats antérieurs, tout cela ne compte pour rien. Nous avons pourtant mis beaucoup d'application à rédiger, en toute sincérité, nos réponses. Nous étions tout près... mais la couleur du papier du concurrent était plus avenante... ou quelque chose comme ça. Je crois que les autres savent mieux mentir... mais ce n'est pas tout. Les financeurs entre eux, dépendants de services de l'État différents, déconcentrés ou décentralisés, se sont mis à se faire concurrence. L'objectif était que chaque service montre qu'il avait plus de compétence, plus d'expertise, plus de résultats, pour faire plaisir à son propre personnel politique. Alors, les appels d'offre se sont multipliés, sur les mêmes sujets. Nous en sommes arrivés à ne plus trouver les candidats, même lorsque nous avons obtenu des financements. Si ce n'était que cela !

A l'intérieur même de notre institution, les contraintes ont augmenté de façon exponentielle. Création d'un nouveau logiciel de gestion et aussi un nouveau label qualité et de nouveaux référentiels de diplômes ! Ça, c'est la meilleure ! La loi écrite par nos têtes pensantes (entends mon ironie) prévoit de changer les contenus des formations tous les 5 ans afin de « mieux répondre aux besoins des entreprises », je suppose. Il faut être souple... Savent-ils, ces gens qui nous dirigent, le coût réel d'un changement de contenu de formation ? Quel organisme privé s'impose autant de freins, de dépenses ? Pour quoi, finalement ? Qui le demande ?

« Maman, je comprends rien. C'est quoi un diplôme ? Un contenu de formation ?

– c'est un peu ce que tu fais quand tu vois ton coach sur ta tablette SWx99. Un diplôme, je ne sais pas. »

« Voilà, j'en ai presque fini. Nous n'avons plus d'argent, des difficultés à payer nos vacataires (zut ! je dis encore « nos »), nous devons développer la formation dématérialisée mais sans moyens. Certains centres ne disposent pas d'accès correct à Internet ! Je ne me plains pas mais je suis triste, profondément, de voir ce monde devenir si peu cohérent et si suffisant. Nos élites sont incompétentes mais ne le savent pas et tous les autres leur emboîtent le pas, avec obéissance. Les « idées » sont en train de nous tuer.

Tout cela pour te dire que je vais partir, loin de ce qui fut la partie professionnelle de ma vie, pour un second souffle, auprès de la nature, des arbres, du vent. Je te tiendrai au courant. Je t'embrasse »

« -Maman, elle est partie où, Manou ? C'est quoi, la nature, les arbres ?

—Je te raconterai ce que ma grand-mère m'a raconté de cette époque. C'est loin tout ça. Maintenant, il faut vite que tu prennes tes affaires car le couvre-feu est proche.

Le camp de protection contre les tempêtes ferme dans 15 minutes et tu sais que nous avons eu une autorisation exceptionnelle pour venir dans cette vieille maison. Nous devons rentrer nous mettre à l'abri. »

Région plaine de Paris, est. Zone hors d'eau. 20Q4

RETRAITE : DANS L'ACTION ! GRÈVE LE 5 DÉCEMBRE

Les organisations syndicales et de jeunesse s'engagent à construire un plan d'action contre le projet de réforme de retraites par points et pour gagner un renforcement, une amélioration du système actuel de retraites solidaire et intergénérationnel.

Les réunions du groupe national FCA du SNES-FSU

Les membres du groupe FCA national se réunissent une fois par mois en plénière à Paris, vous pouvez être invité, si vous souhaitez participer : écrivez moi pour recevoir le calendrier à : guy.friadt@snes.edu

UN MEMENTO du GRETA à construire

Nous avons pour ambition de collecter et de rassembler dans un MEMENTO toutes les informations concernant les droits des salariés en GRETA et FCA (GIP, CFA). C'est une belle ambition mais elle requiert votre attention et contribution car elle ne peut reposer uniquement sur les ressources de notre groupe national. Je fais donc appel à vos expertises pour des contributions, d'ores et déjà par vos envois à fca@snes.edu ou aussi par le biais de notre liste de diffusion gr_fca@sens.edu (gr_fca@...)

Nous envisageons dans un bref délai d'ouvrir un espace collaboratif pour partager vos textes afin de les amender avant la validation et la publication au fur et à mesure dans la rubrique FCA du site www.snes.edu

Les STAGES FCA – GRETA

Stages académiques :

Les membres du groupe FCA national sont disponibles pour animer vos stages et former les représentants des personnels aux instances académiques et locales : CCP, CCAFCA, CA, A.G. des GRETA et commissions-des personnels. A l'issue de la journée de formation les participants seront mieux armés en textes, en règlements et conduites syndicales.

Nous essayons à chaque fois que c'est possible d'animer ces stages avec nos camarades du SNASUB, du SNUEP.

Si vous souhaitez qu'un stage soit organisé dans votre académie ou département n'hésitez pas à nous contacter. Nous, nous mettrons, avec vous, en contact avec les militants concernés.

Stages nationaux :

3 & 4 décembre 2019 le STAGE FCA

Situation nationale et académique dans les GRETA – Revendications SNES-FSU

Comme chaque année nous ferons à l'occasion du stage un bilan de la situation nationale et académique dans les GRETA. Votre contribution nous est précieuse pour analyser le devenir des GRETA et forger des revendications au plus près de vos attentes.

Nous partagerons avec vous les actualités nationales sur la FCA.

Pour faire suite au collectif national du mois de juin, nous tenterons d'évaluer les conséquences de la formation en apprentissage sur les GRETA et leurs personnels.

Nous sommes à l'écoute de vos propositions pour améliorer notre action et notre présence à vos côtés et renforcer les relais académiques pour la FCA.

MODELE DE DEMANDE DE CONGÉ POUR FORMATION SYNDICALE

À reproduire et à déposer ou envoyer au chef d'établissement au moins un mois avant la date de début de stage. Vous pouvez l'envoyer pendant les vacances scolaires. (Une demande est à faire pour chaque stage) Vous pouvez aussi le télécharger :

<https://www.snes.edu/Demande-d-autorisation-d-absence-pour-participer-a-un-stage-ou-au-colloque.html>

Nom Prénom

Grade et fonction Établissement

A Monsieur le Recteur

S/C de M. (1)

Conformément aux dispositions de la loi définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé (2) :

Les pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à : **SNES-FSU, 46 avenue d'Ivry, 75013 Paris**

Il est organisé par le Secrétariat national du SNES sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (Arrêté publié au JO du 10.02.95).

A..... Le Signature

(1) Nom et fonction du chef d'établissement ; cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique.

(2) Loi n° 84/16 du 11/01/1984 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires ; Loi n° 82/997 du 23/11/1982 relative aux agents non-titulaires de l'État,

Si le délai d'autorisation d'absence pour stage est dépassé, si vous avez des difficultés pour vous libérer contactez-nous à fca@snes.edu

Journée thématique FCA - GRETA à Paris jeudi 28 mai 2020
formation syndicale des représentants des personnels

Collectif national FCA à Paris vendredi 26 juin 2020
Inscriptions auprès du groupe FCA fca@snes.edu OU guy.friadt@snes.edu

Pour vous inscrire directement sur le site écrivez-nous à fca@snes.edu

Le groupe FCA SNES-FSU – Guy FRIADT, Catherine EHRARD, Gilbert CARBONNIER, Pierre PLACIDET, Hélène BROUSSEAU, Laurent SELLOS, Véronique FRANCO, Nawel MAHTOUT.